

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 mai 2013**  
à 20h00

Sous la présidence de M. le Maire Jean Daniel HUCHELMANN,

Étaient présents :

M. Jean WINTER - M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)  
M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Suzanne GRAFF-KAYSER - M. Grégory FINCK –  
M. Rémy HUCHELMANN — - Mme Evelyne TRUTT - M. Stéphane RISS - M. Jean-Yves  
RETIF

Absents excusés :

Mme Véronique MEYER (Procuration à M. Jean-Daniel HUCHELMANN) - M. Didier  
PIERRE - M. Stève RISCH (Procuration à Mme Suzanne GRAFF) - M. Dominique  
MATHIEU - M. Christian GRAF (Procuration à M. Rémy HUCHELMANN).

---

**1 – Approbation du PV du 04/04/2013**

Le PV du 04 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.  
M. Jean WINTER a rejoint la séance

**2 – Désignation des entreprises pour le Marché du Périscolaire**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une consultation a été lancée concernant un marché de travaux pour l'aménagement d'un périscolaire dans les locaux annexes de la salle de la Kirneck.

Le coût global et forfaitaire de ce marché, d'une durée prévisionnelle de 4 mois, a été estimé à 70 000 euros HT et fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.

Le marché est décomposé en 8 lots :

- Lot 1 - Gros-œuvre, démolition
- Lot 2 - Ossature bois, étanchéité
- Lot 3 - Menuiseries bois extérieures intérieures
- Lot 4 - Plâtrerie, faux-plafond
- Lot 5 - Chape, carrelage
- Lot 6 - Isolation extérieure, enduit, peinture
- Lot 7 - Electricité, plomberie, chauffage
- Lot 8 - Menuiseries extérieures alu, métallerie

Un avis d'appel public à candidatures a été envoyé pour la publication le 21 mars 2013 dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et sur le site de la Communauté de Communes de Barr-Bernstein avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises (DCE).

La date limite de remise des offres était fixée au 8 avril 2013 à 17 heures.

Les critères de sélection des entreprises étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre (mémoire technique) et délais  
(travaux en juillet et août, ouverture Périscolaire le 2 septembre 2013) : 60 %
- Prix proposé : 40 %

8 offres ont été remises pour le lot 1  
 3 offres ont été remises pour le lot 2  
 3 offres ont été remises pour le lot 3  
 3 offres ont été remises pour le lot 4  
 5 offres ont été remises pour le lot 5  
 5 offres ont été remises pour le lot 6  
 1 offre a été remise pour le lot 7  
 3 offres ont été remises pour le lot 8

La Commission d'Appel d'Offres Adaptée (CAOA) réunie le 8 avril 2013 a jugé, au vu de l'analyse des offres réalisée avec l'appui de notre maître d'œuvre ABC Architecture, M. BULTEAU, les offres suivantes comme étant les plus avantageuses au sens de l'article 53 du Code des Marchés Publics :

Lot	Candidat retenu*	Classement critère valeur technique 60 %	Classement critère prix 40 %	Prix en euros HT
1	SUHNER	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	12 365,31
2	PIASENTIN	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	18 943,90
3	MEYER J-YVES	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	11 800,00
4	OLRY	1 <sup>er</sup>	2 <sup>eme</sup>	6 538,89
5	SCE CARRELAGE	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	3 264,51
6	Peintur's Heibel GARGOWITSCH	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	6 871,42
7	BURGER	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	10 660,00
8	FERALU	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	6 415,00
			Total	76 859,03

\*candidat ayant présenté l'offre plus avantageuse au sens de l'article 53 du code des marchés publics.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer les marchés aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Candidat retenu*	Prix en euros HT
1	SUHNER	12 365,31
2	PIASENTIN	18 943,90
3	MEYER J-YVES	11 800,00
4	OLRY	6 538,89
5	SCE CARRELAGE	3 264,51
6	Peintur's Heibel GARGOWITSCH	6 871,42
7	BURGER	10 660,00
8	FERALU	6 415,00

- D'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Vote** : 13 voix POUR

### **3 – Bloc sanitaire du Kirchberg**

Monsieur le Maire indique au Conseil les entreprises qui ont été retenues pour la réfection du bloc sanitaires au Kirchberg.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer les travaux aux candidats rappelés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Candidat retenu*	Prix en euros TTC
1	LG OBRECHT	16 721,69
2	MEYER J-YVES	4 397,69
3	Entreprise HATZ	6 408,28

- D'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et l'ensemble des documents s'y rapportant.

**Vote** : 13 voix POUR

#### **4 – Foyer Paroissial**

Monsieur le Maire présente au Conseil les deux entreprises ainsi que le montant de leurs devis pour la démolition du Foyer Catholique.

Entreprises	Montant HT
Baruch et Fisch	51 039,00
ALTER	115 599,00

M. le Maire propose de retenir l'entreprise Baruch et Fisch pour un montant de 51 039,00 € HT soit 61 042,64 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

#### **DECIDE**

- De retenir l'entreprise Baruch et Fisch pour un montant de 51 039,00 € HT soit 61 042,64 € TTC.

**Vote** : 13 voix POUR

#### **5 – Maison Schnepff**

Monsieur le Maire présente au Conseil les deux entreprises ainsi que le montant de leurs devis pour la démolition de la maison « Schnepff » (située à côté de l'école Maternelle)

Entreprises	Montant HT
Baruch et Fisch	23 540,00
ALTER	16 255,00
SOLETA	22 910,00

Etant donné que l'entreprise Baruch et Fisch a proposé un devis pour les deux bâtiments, M. le Maire propose de retenir cette dernière pour un montant de 23 540,00 € HT soit 28 154,84 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

#### **DECIDE**

- De retenir l'entreprise Baruch et Fisch pour un montant de 23 540,00 € HT soit 28 154,84 € TTC.

**Vote** : 13 voix POUR

## **6 – Subventions**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**ALLOUE** les subventions suivantes :

AIDES	20 €
Association des Paralysés de France	20 €
Basket club de Barr-Gertwiller	1000 €

Le Conseil Municipal décide également de donner 15 € par j/enfant pour les établissements scolaires organisant des séjours pédagogiques avec des élèves habitant Gertwiller.

**VOTE** : 13 voix POUR

## **7 – Divers**

**Local de stockage** : L'association « Hansel et Gretel » recherche un local qui permettrait aux membres de se réunir ainsi que de stocker du matériel. Une solution sera proposée dès qu'un local se libérera.

**Chasse** : M. le Maire communique au Conseil Municipal qu'un permissionnaire sollicite l'agrément.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré

ACCORDE l'agrément à :

- Monsieur Pascal HUMBERT domicilié à Goxwiller

CHARGE M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes concernant la location de la chasse

**Vote** : 13 voix Pour

M. Gabriel ROSFELDER a quitté la salle au moment du vote

**Employé** : Suite à des changements informatiques et de gestion au secrétariat de mairie, M. le Maire propose au membre du Conseil Municipal, le recrutement d'une autre personne au secrétariat pour une durée de 6 mois.

**La séance est levée à 22h30**

Copie certifiée conforme  
Gertwiller, le 03 juin 2013

Le Maire :  
Jean-Daniel HUCHELMANN